

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)**

- 02-863 / 100668  
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier  
2X12 ligne PF  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
12 A  
02.12.2002–06.12.2003 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit (travail en 3 équipes) (Art. 17 LTr)**

- 02-864 / 100765  
Hort Coating Center SA, 3960 Sierre  
atelier de préparation des surfaces, sablage et plasma  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
31 A  
04.11.2002–05.11.2005 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)**

- 02-865 / 101339  
Petroplus Refining Cressier SA, 1785 Cressier  
raffinerie (raffinage, entretien, laboratoire et sécurité)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
84 A  
13.10.2002–15.10.2005 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

19 novembre 2002

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail